

Régime :		Examen							Modalités de contrôle des connaissances et des compétences		
Semestre	Code UE	TYPE D'UE	TITRE DE L'UE	Coef UE	TITRE DE L'EC	Coef EC	Informations complémentaires	Contrôle continu intégral	Examen terminal	2 ^{de} session	
									Indiquer : Nature (oral, qcm, devoir surveillé ...) et durée de l'épreuve		
S E M E S T R E 1	AMSMC3U10	Obligatoire	Théorie des Organisations	7				Non	dossier coef 7	Pas de seconde session	
	AMSMC3U20	Obligatoire	Epistémologie	3				Non	dossier coef 3		
	AMSMC3U30	Obligatoire	Méthodes qualitatives	7				Non	dossier coef 7		
	AMSMC3U40	Obligatoire	Méthodes quantitatives	7				Non	dossier coef 7		
	AMSMC3U50	Obligatoire	Marchés, métiers et démarche du conseil	6				Non	dossier coef 6		
S E M E S T R E 2	AMSMC4U10	Obligatoire	Conduite de mission de conseil et relation cli	6				Non	dossier coef 6	Pas de seconde session	
	AMSMC4U20	UE avec choix	Stage / mémoire	15				Non			
					Suivi conseil	15			mémoire coef 15 (30% oral et 70%écrit)		
					Suivi recherche	15			mémoire coef 15 (30% oral et 70%écrit)		
	AMSMC4U30	UE avec choix	Spécialité (3 au choix parmi	9				Non			
					Gestion des Ressources humaines	3			oral coef 3		
					Finance Contrôle et Evaluation	3			oral coef 3		
					Systèmes d'information	3			oral coef 3		
					Stratégie	3			oral coef 3		
					Marketing	3			oral coef 3		
					Ethique Management et Innovation responsable	3			oral coef 3		

Enseignement du second semestre.
Le second semestre est consacré à l'orientation de l'étudiant.e vers une spécialisation thématique en s'appuyant sur six séminaires de spécialisation dont 3 doivent être validés.
Examens de première session.
Les évaluations se dérouleront sous la forme de dossiers à rendre.
Seconde session d'examens.
Aucune épreuve de seconde session ne sera organisée.
Redoublement.
Le jury se prononcera souverainement sur la possibilité ou non de redoubler pour les filières sélectives et pour celles dont l'effectif est limité conformément au dossier d'accréditation. La décision du jury apparaît sur le relevé de notes par la mention "non admis à redoubler" ou "admis à redoubler". Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises en cas de redoublement et capitalisables dès lorsque l'étudiant.e y a obtenu la moyenne. Une UE est obtenue si la moyenne est supérieure ou égale à 10/20, une UE acquise ne peut être repassée.
Si stage conseil.
4 à 6 mois, fin de stage avant le 30 septembre 2027